

INF'EAU captage SDE

Qualité d'eau 2018

Aire d'alimentation des captages Pont Herbout – Le Gué

AAC de Pont
Herbout-Le
Gué

Classement du captage

Le captage du Gué à La Chapelle-Biche a été classé **captage prioritaire**, en 2013 suite à la Conférence Environnementale. Compte tenu **des concentrations en Nitrates élevées**. Le captage de Pont-Herbout (Chanu) (le plus en amont) est lui classé sensible.

Réseau et modalités de suivi

Depuis **aout 2018**, le SDE a mis en place un suivi pesticides et nitrates sur le mélange des trois captages de La Renardière. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire LABEO, avec un seuil de détection établi pour la lecture des analyses et leurs interprétations pesticides à 0,02 µg/L autant que les techniques d'analyses le peuvent.

Les analyses sont menées à la fréquence suivante :

- **Pesticides** : **prélèvement trimestriel**
- **Nitrates** : **prélèvement trimestriel**

Les Normes de Qualité

❖ Nitrates :

Norme de prélèvement de l'eau brute et de l'eau potable : moins de **50 mg/l**

❖ Pesticides :

Norme de prélèvement de l'eau brute : Concentration totale en pesticides dans 1 prélèvement ne doit pas excéder **5 µg/l et 2 µg/l par substance active**

Norme pour l'eau potable distribuée : Concentration totale en pesticides dans 1 prélèvements ne doit pas excéder **0,5 µg/l et 0,1 µg/l par substance active**

Objectifs de qualité d'eau du programme d'actions (Défini lors du COPIL départemental 16/01/2019)

❖ **Nitrates** : 90% des concentrations en Nitrates mesurées en une année, inférieures à 40 mg/l

❖ Pesticides :

Objectifs sur le long terme (moyenne -glissante- des moyennes annuelles sur les 6 dernières années) :

- Moyenne des concentrations détectées par molécule inférieures au seuil de sensibilité des SDAGEs : **0,08 µg/l**
- Moyenne des sommes des concentrations détectées dans un même prélèvement inférieure au seuil de sensibilité des SDAGEs : **0,4 µg/l**

Analyse annuelle des résultats obtenus :

Analyse graphique des concentrations en pesticides mesurées aux captages d'eau, par molécule et en somme de détections par prélèvement.

FICHE D'IDENTITE DU TERRITOIRE

AIRE D'ALIMENTATION DU CAPTAGE

- ✓ Aire d'alimentation du captage : 93 ha
- ✓ 2 communes concernée : Chanu et La Chapelle-Biche
- ✓ 90% de la surface couverte par l'activité agricole

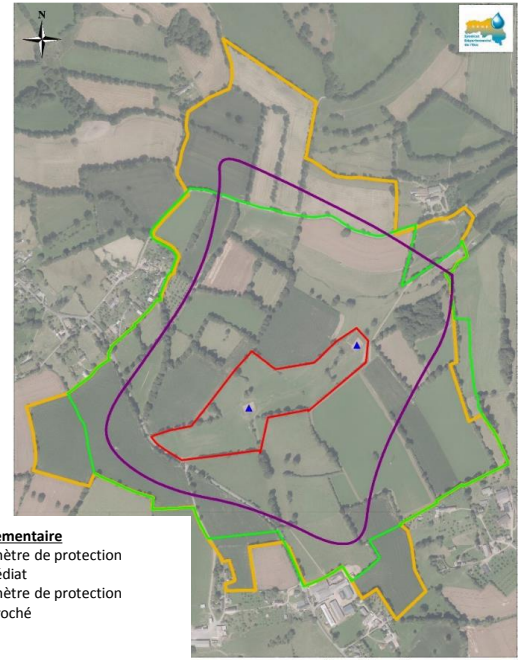
AGRICULTURE

- ✓ 4 exploitations concernées par l'AAC
- ✓ Principalement en contexte Elevage

CONTACT - Animateur

- ✓ Florian DELAUNAY (SDE61) – 02 33 29 96 96

CARTE DE L'AIRE D'ALIMENTATION – Zone d'actions



- Réglementaire
- Périmètre de protection immédiat
- Périmètre de protection rapproché
- AAC
- Zone d'actions
- ▲ Captages

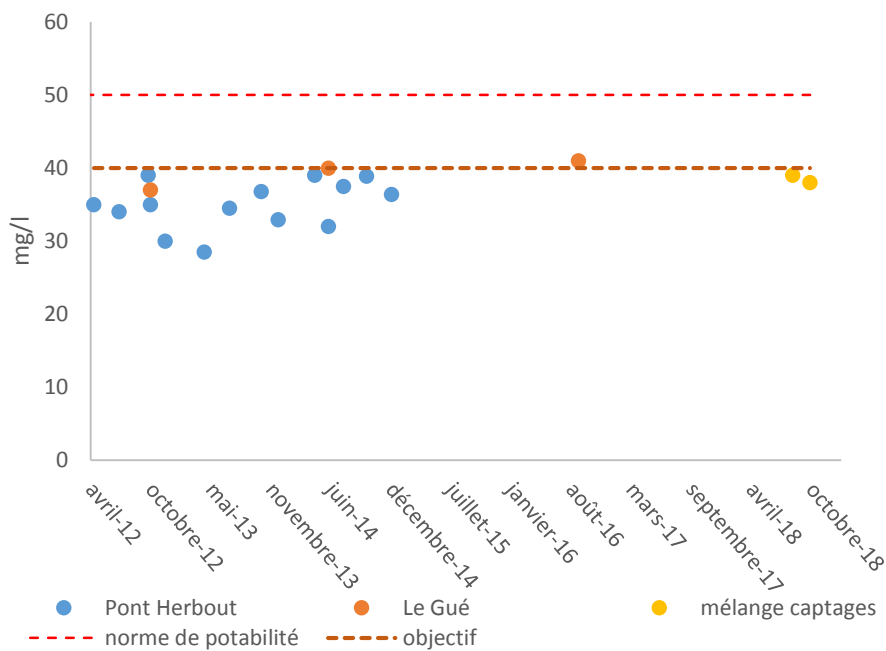


Les métabolites

- ✓ Certaines molécules métabolites de pesticides notés ESA/OXA sont recherchées dans chaque analyse des captages prioritaires du département.
- ✓ Il s'agit principalement des métabolites de l'alachlore, l'acétochlore (interdit – herbicide maïs), du diméthachlore, du métolachlore (herbicide maïs), du diméthamamide et du métazachlore (herbicide crucifère)
- ✓ Ces métabolites ne sont pour le moment pas pris en compte dans le calcul des indicateurs de qualité



Suivi Nitrates



L'évolution des concentrations en nitrates au captage montre :

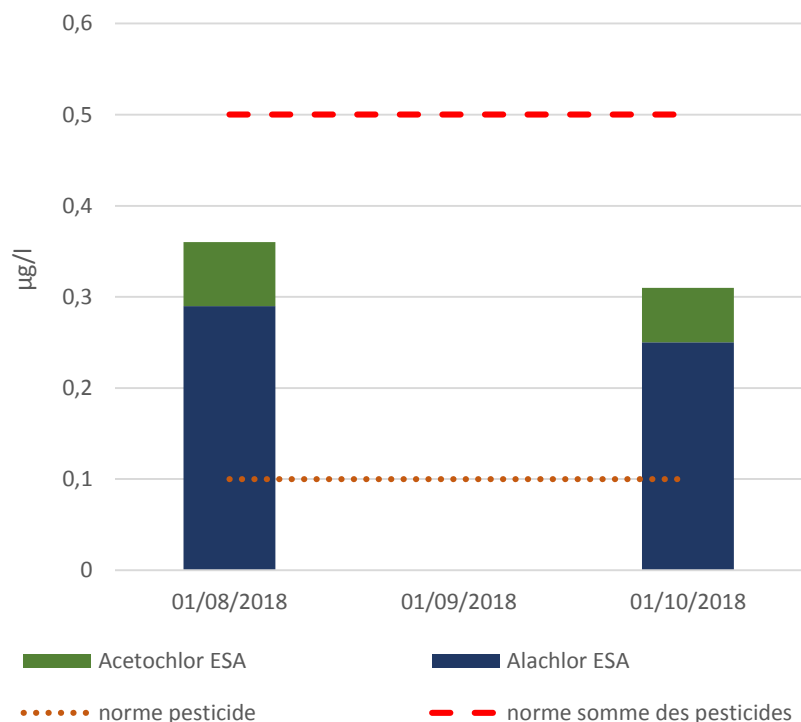
- **Des concentrations toujours inférieures à la norme de potabilité** depuis novembre 2012
- **Une concentration constante sur les 2 puits et dans le mélange** depuis 2012 (moyenne de 39,3 mg/L Le Gué, 35 mg/L Pont-Herbout et 38,5mg/L sur le mélange des deux).

Indicateur : 100% des valeurs mesurées < 40 mg/l sur le mélange (entre Aout 2018 – Dec 2018)

Suivi Pesticides

Depuis le début du suivi SDE, l'évolution des concentrations en pesticides montre :

- **L'absence de molécules pesticides autre que les métabolites ESA/OXA.**
- **2 molécules (métabolites ESA/OXA) présentes** : acétochlore ESA et alachlore ESA (herbicide maïs), les molécules mères étant interdites. Les concentrations en Alachlore ESA dépassent la norme de 0,1 µg/l.
- **Aucun dépassement de la norme « somme des pesticides – 0,5 µg/l » sur les deux prélèvements réalisés.**



Indicateurs :

- **Moyenne par pesticides ESA/OXA détectés :**
 - **sans métabolite E/O : 0 µg/l**
 - **avec métabolites E/O : 0,17 µg/l**
- **Moyenne somme des pesticides détectés :**
 - **sans métabolites E/O : 0 µg/l**
 - **avec métabolites E/O : 0,34 µg/l**